

## **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en cas de déficit en G6PD ou favisme**

Le Projet d'Accueil Individualisé est une convention écrite associant l'enfant, sa famille, l'équipe éducative ou d'accueil, les personnels de santé rattachés à la structure et toute personne ressource. Le PAI n'est pas obligatoire. Il est établi à la demande des parents. Sa mise en place doit faciliter l'accueil en collectivité de tout enfant atteint d'un problème de santé évoluant sur une longue période. Il permet de prendre les précautions pour éviter la survenue d'un accident d'hémolyse aiguë et que les procédures d'urgence soient adaptées au déficit en G6PD en particulier lors des séjours/voyages scolaires. Une circulaire de l'Éducation Nationale aborde de façon officielle les points du PAI, notamment les aménagements dans la vie quotidienne, la restauration collective, les soins d'urgence ou les aménagements pédagogiques dans le cadre scolaire. (N° 2003-135 du 8-9-2003).

- **Recommandations en cas de déficit en G6PD**

Ces recommandations, énoncées de façon générale, concernent uniquement le déficit en G6PD sans tenir compte des autres pathologies. L'enfant atteint de déficit en G6PD est en bonne santé. Il n'exprime pas la maladie sauf si exceptionnellement il est confronté à la prise d'un médicament ou produit contre-indiqué et/ou la consommation de fèves. La surveillance des symptômes n'est donc pas quotidienne.

L'alimentation: Pour rappel, les enfants doivent suivre les recommandations de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail) émises à la demande de Vigifavisme et de la Direction Générale de la Santé et publiées en novembre 2006 sur le site <https://www.anses.fr/fr/content/favisme> : \* ne jamais consommer de fèves (*vicia faba*), quel que soit leur mode de préparation ou de consommation \* ne pas boire de boissons contenant de la quinine

L'activité physique: Il n'y a aucune restriction sur l'activité physique.

Les sorties: Les sorties sont autorisées.

Les séjours hors site (classe de nature, séjours découverte, etc.): Les séjours et voyages sont autorisés

Les protocoles d'intervention en cas d'urgence: La « carte de soins et d'urgence déficit en G6PD ou favisme » établie au nom du sujet déficitaire par son médecin semble le document le mieux adapté en particulier lors des séjours hors site : elle est détaillée et sert d'interface en cas d'intervention médicale ou d'administration d'un traitement.

Pour rappel, les manifestations (exceptionnelles) du déficit sont: pâleur des lèvres, de la peau, urines très foncées (couleur porto), fatigue inhabituelle, yeux et peau jaune, douleurs abdominales intenses.

- **Pour les exceptionnels patients atteints de déficit en G6PD de classe 1 avec anémie chronique**

Un PAI détaillé doit être établi par un médecin spécialiste hospitalier.